

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/CHN/514

14 décembre 2011

(11-6494)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1. Membre notifiant: <u>CHINE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2. Organisme responsable: <i>Ministry of Health</i> – MOH (Ministère de la santé)
3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Arsenic total: tous les aliments: arsenic inorganique: riz, produits aquatiques, aliments à base de céréales destinés aux nourrissons, préparations pour nourrissons en conserve
4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input checked="" type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques:
5. Intitulé du texte notifié: <i>National Food Safety Standard of the P.R.C.: Determination of Total Arsenic and Inorganic Arsenic in Foods</i> (Norme nationale de la République populaire de Chine. Détermination de la teneur en arsenic total et en arsenic inorganique des aliments). Langue(s): chinois. Nombre de pages: 19 http://members.wto.org/crnattachments/2011/sps/CHN/11_4095_00_x.pdf
6. Teneur: Détermination de l'arsenic total et de l'arsenic inorganique dans les aliments
7. Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.
8. Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle: <input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (<i>par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté</i>) <input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (<i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>) <input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, numéro de la NIMP</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Néant

<p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>	
9.	Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: Néant
10.	Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): À déterminer Date projetée pour la publication (jj/mm/aa): À déterminer
11.	Date projetée pour l'entrée en vigueur: <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): À déterminer <input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce
12.	Date limite pour la présentation des observations: <input checked="" type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): 12 février 2012 Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:
13.	Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme: